

Syndicat Mixte du Pays "Vignoble Gaillacois, Bastides et Val Dadou"

Extrait du registre des délibérations - Conseil Syndical du 4 octobre 2007

Objet de la délibération : avis sur le projet de grand contournement autoroutier de Toulouse.

Le Pays *Vignoble Gaillacois, Bastides et Val Dadou* est **favorable** au Grand Contournement Autoroutier de Toulouse dans son hypothèse de contournement par l'Est (ou Est et Sud) à une distance d'environ 20 km de Toulouse.

Le Pays *Vignoble Gaillacois Bastides et Val Dadou* a engagé depuis 2002 l'élaboration d'un SCoT suite aux réflexions menées dès les années 80 autour du projet d'autoroute A68 traversant son territoire.

Aujourd'hui, l'ambition du Pays, situé entre les territoires dynamiques de Toulouse, Montauban et Albi, est de devenir un territoire d'équilibre accueillant un développement urbain et économique.

Le territoire du Pays est structuré par l'A68 et sera fortement marqué par la future gare TGV de Montauban et la réalisation de l'autoroute Toulouse - Castres. Le Pays bénéficie d'un dynamisme démographique important, d'une urbanisation maîtrisée et d'une mise en place progressive de services aux personnes et aux entreprises. Le développement économique y est soutenu par une offre foncière structurée autour de deux zones stratégiques situées à Gaillac et à Couffoulex.

Pour un grand contournement de la métropole régionale ...

Le grand contournement est un outil nécessaire au développement de Toulouse et de son agglomération. Les habitants du Pays partagent déjà le constat commun de la difficulté d'accès à la métropole. L'enjeu est à prendre rapidement en compte.

Un tracé Est (ou Est + Sud) à 20 km présente des avantages pour le Pays et pour Toulouse.

Pour le Pays, l'accès facilité au réseau autoroutier est un facteur de développement économique d'un territoire marqué par un taux de chômage important et un niveau de revenus des ménages très bas. L'éloignement à 20 km de Toulouse du nouvel axe ne scindera pas le Pays en deux, et préservera ainsi son identité tout en générant un développement économique à la dimension du territoire. Ce développement économique attendu est également indispensable pour soutenir les finances locales et permettre aux collectivités d'accroître leur offre de services aux ménages et aux entreprises.

Pour la métropole Toulousaine, le développement équilibré des possibilités de déplacements est un fondement essentiel du rayonnement européen de Toulouse. Le choix d'un contournement situé à une vingtaine de kilomètres au-delà de l'agglomération actuelle garantit la qualité de vie des toulousains, élément majeur d'attractivité. Le développement des villes moyennes alentours au sein de l'aire métropolitaine participe au renforcement des équipements et services offerts par la ville centre.

Un tracé éloigné d'une vingtaine de kilomètres est réaliste.

Un tracé éloigné d'une vingtaine de kilomètres est réaliste sur les plans agronomiques, environnementaux, et financiers (notamment coût d'acquisitions foncières). D'un point de vue économique, le développement de la métropole et des pays alentours permet l'optimisation des espaces intersticiels d'une part ; et d'autre part, la non-concurrence avec le périphérique actuel.

Des mesures d'accompagnement et des précautions nécessaires

Le grand contournement constitue un élément du système de déplacement qu'il est nécessaire de compléter par des mesures d'accompagnement :

- Prévoir l'inter-modalité des différents modes de transport des personnes et des marchandises.
- Prévoir le renforcement de la ligne SNCF Albi - Toulouse
- Envisager une politique foncière à l'échelle d'un vaste territoire créant des conditions favorables aux acquisitions publiques notamment par le biais d'une fiscalité sur les plus-values foncières prenant en compte les avantages liés à cet équipement majeur.

Les précautions nécessaires :

- Rechercher l'impact le plus faible sur les milieux naturels, forestiers et agricoles.
- Envisager dès à présent la stratégie foncière et y inclure une surlargeur pour la ligne ferroviaire LGV Bordeaux – Narbonne.
- Associer les territoires concernés aux choix stratégiques, notamment nombre et localisation des échangeurs.